



Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le **15 MARS 2024**
ID : 029-212902472-20240314-DEL2024_2_10-BF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 14 Mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} Mars 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Procurations : 2
Votants : 26

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de Mme Sandra CALVEZ (absente excusée) et de ceux qui ont donné procuration.

PROCURATIONS : Mme Frédérique LE BIHAN à Mme Jacqueline JEGOU et M. Serge SINOÛ à M. Eric BERDER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Catherine GARREAU.

OBJET : 2024-2-10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU COMMERCE RELAIS

Vu les articles L 2311-1 et 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget commerce relais,

Vu le rapport de présentation du budget primitif pour l'année 2024 annexé,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2024 présenté par M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint aux finances.

Le budget annexe du commerce relais est équilibré en recettes et en dépenses.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES (y compris RAR)	RECETTES
OPERATIONS REELLES	14 590,15	5 250,00	12 790,57	
OPERATIONS D'ORDRE	1 500,00			1 500,00
Reprise des Résultats N-1		10 840,15		11 290,57
TOTAL	16 090,15	16 090,15	12 790,57	12 790,57

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le budget annexe du Commerce Relais tel que présenté ci-dessus.

VOTANTS : 26	ABSTENTION :	CONTRE :	POUR : 26
--------------	--------------	----------	-----------

SAINT-EVARZEC, le 15 Mars 2024

Le MAIRE,
René ROCUET

